



Syndicat
National
Des Enseignements
Du Second degré

SNES INFO GUYANE

*Ceux qui pensent que l'éducation et la formation coûtent cher
devraient essayer l'ignorance...*

Nous dédions cette modeste circulaire à notre Camarade, Amie et Collègue Jovhanna BOURGUIGNON
qui nous a quitté brutalement le 10 mars 2008 . Salut jovhanna! et merci pour tout

Brefs comptes rendus de quelques CTPA

(Comité technique paritaire académique, chargé de statuer sur la répartition et l'utilisation des moyens de l'académie, où seuls siègent 5 FSU , 5 SE-UNSA et 10 administratifs)

CTPA du 28 mai 2007

Malgré les mises en garde de la FSU, l'Administration présente une sectorisation des services infirmiers qui y inclut les établissements privés de l'Académie, alors que bon nombre d'établissements publics ne bénéficient pas de la présence d'infirmiers.

Les représentants de la FSU réitèrent leur opposition à ce projet en arguant que les établissements privés reçoivent, seuls, de l'Etat et des collectivités, des subventions pour

couvrir leur besoin en la matière. De plus, les interventions des personnels infirmiers du public dans les établissements privés sont contraires aux textes et ne font pas partie de leur mission. La pratique locale d'utiliser les moyens publics pour abonder ceux du privé est illégale et doit donc cesser.

L'Administration rejette en bloc notre argumentation et met aux voix sa proposition.

Pour : administration (10) + SE-UNSA (5)

Contre : FSU (5).

CTPA du 18 février 2008

Le CTPA est présidé par le nouveau Recteur. La FSU rappelle les priorités de l'Académie : lutte contre la non scolarisation - poursuite de l'effort en ce sens - soutien appuyé à l'observatoire - nécessité de limiter la déscolarisation -

poursuite des évaluations d'étapes du projet académique - encouragement des initiatives permettant de lutter contre les difficultés scolaires en direction de l'accompagnement et du soutien des élèves - aide à la réalisation d'un véritable schéma prévisionnel de formation.

CTPA du 28 février 2008

La FSU mobilise, seule, le premier degré pour marquer son opposition à la carte scolaire 2008/2009. Le Recteur est interpellé par une bonne centaine d'enseignants du premier degré devant la grille du lycée Damas..

La FSU refuse et vote contre la carte scolaire du premier degré.

Elle obtient cependant quelques avancées et aménagements techniques.

Les représentants de la FSU réitèrent leur refus de la sectorisation des personnels infirmiers. Ils demandent et obtiennent la constitution d'un groupe de travail sur le sujet.

Faute de document disponible, l'étude de la carte scolaire du second degré est repoussée au CTPA du 14 mars

CTPA du 14 mars 2008

La FSU annonce son refus de siéger suite à la communication très tardive des documents traitant de la carte scolaire du second degré (documents fournis le mercredi pour une réunion le vendredi).

Le SE-UNSA, pourtant dans la même situation, **accepte de siéger** et permet ainsi à l'administration de valider, à peu

de frais, la carte scolaire du second degré pour la rentrée 2008, c'est-à-dire : 20 transformations de postes en heures supplémentaires - 4 créations de postes pour compenser l'augmentation des effectifs et l'ouverture de nouvelles divisions, voire d'établissements - des suppressions d'options au lycée - des mesures de redéploiement - et des DGH en baisse pour tous !

Lycée G. Monnerville : une mobilisation en deux temps.

Fin janvier 2008, un élève majeur menace une Collègue en cours. Quelques jours plus tard, la menace est mise à exécution et l'Enseignante est agressée physiquement hors de l'Etablissement. Spontanément, une AG des personnels réunit une quarantaine de personnes et la section SNES dépose un préavis de grève . Dans le cadre de ce préavis, l'Inspecteur d'Académie Adjoint de l'Ouest rencontre la section SNES. Une procédure de Conseil de Discipline est confirmée et le préavis de grève est levé . Mais ce conseil de discipline, le 29 février, sanctionne l'élève par un avertissement solennel ! Les Collègues s'estiment trompés et, à l'initiative du SNES une nouvelle AG se tient le 5 mars avec des Parents et des représentants d'autres Etablissements . A la suite de quoi les sections SNES des 4 Etablissements publics de Kourou déposent un préavis de grève pour le 12 mars . Cette grève sera bien suivie, un rassemblement contre la violence réunit 200 personnes, une pétition est adressée au Proviseur et au Recteur. L'évènement est relayé par Blada, France Guyane, RFO Guyane. Finalement, les deux demandes des grévistes sont en prises en compte : 1) La Collègue victime n'aura plus en charge la classe concernée dans son service, 2) Une prise en charge de cette classe aura lieu associant la Direction et les Parents pour reprendre normalement le travail.

Contrairement à certains dires, aucun soutien administratif n'a été apporté spontanément à la collègue à l'exception d'une lettre du Recteur datée du 4 mars . Les sections SNES ont pleinement joué leur rôle; elles ont veillé à l'exacte application des mesures annoncées. La Collègue remercie tous ceux qui l'ont aidé dans cette épreuve.

Maitres auxiliaires, contractuels et vacataires : attention aux apprentis sorciers

Depuis le début de l'année, s'est constitué un collectif des non titulaires qui instrumentalise les difficultés vécues par les non titulaires pour tenter d'acquérir une représentativité qu'aucun de ses membres n'a jamais démontré dans les urnes.

Ce collectif voudrait nous faire croire qu'il a gagné la revalorisation salariale des contractuels en Guyane : faux, cette mesure est en discussion dans toutes les académies. Plus grave, il prétend que l'on peut obtenir la titularisation des contractuels de Guyane sans condition. C'est absurde et dangereux, d'une part car la question des non titulaires est nationale, et d'autre part parce que la fonction publique et ses statuts sont la seule garante de l'égalité sociale et spatiale, mais aussi, de la protection et de l'indépendance des personnels.

Attention aux populistes. Les personnels doivent savoir que ces organisations, après avoir organisé la division du groupe de travail existant, **étaient absentes** lors de sa dernière réunion. On y décidait pourtant des **modalités d'affectation** pour **septembre 2008** !

D'autres luttes sont également nécessaires aujourd'hui: la revalorisation des salaires des MA, le refus des vacances, le contrat unique, le refus des heures supplémentaires abusives, un plan national de titularisation et l'ouverture des postes aux concours... Toutes questions à propos desquelles le SNES interpelle systématiquement l'administration tant au niveau national qu'académique, le plus souvent seul...

Malgré la campagne de dénigrement dont nous faisons l'objet, de nombreux collègues nous font confiance en adhérant au SNES. Nous nous engageons à suivre leurs dossiers, à assurer l'équité de traitement et la transparence des opérations. **Rejoignez le SNES et les syndicats de la FSU.**

RAPPORT POCHARD : La casse programmée de l'Ecole publique : Morceaux choisis

*** Confirmation de la diminution des moyens :**

« ... Les seuils de dédoublement ou les heures affectées au soutien... doivent être abandonnées... »

*** Bivalence – Polyvalence : la casse du statut :**

« Une redéfinition des modes d'intervention (sic) qui pourrait s'effectuer sur plusieurs champs disciplinaires... permettrait de limiter le nombre d'enseignants en 6è et 5è »

*** Des financements au mérite – autonomie financière (sélective) ? des établissements ?**

« l'autonomie renforcée des établissements devrait cependant s'appuyer sur des moyens contractualisés... »

*** Annualisation des services :**

« Un horaire hebdomadaire est source de rigidité »

*** Recours toujours plus massif des heures supplémentaires : (remise en cause du temps de service) ?**

« Les heures supplémentaires offrent la souplesse nécessaire... »

*** Remise en cause des missions :**

« ...Les modalités du travail des professeurs se décident dans l'établissement lui-même... »

*** L'évaluation en question (Bouquet final) ?**

« La commission préconise de confier aux chefs d'établissement l'évaluation ordinaire (sic) des enseignants... »

En bref :

-La FSU signe avec le SGEN Guyane le vendredi 29 février le projet de revalorisation salariale des personnels contractuels au grand dam des crypto syndicalistes. Ceux-ci semblaient vouloir faire des contractuels leur « chose », mais aussi leur fond de commerce. La manœuvre a échoué.

Quoiqu'il en soit, la FSU se réjouit de cette avancée et restera vigilante. D'abord, pour que se concrétise cet accord, mais aussi, pour contrecarrer toutes tentatives de remise en cause des garanties obtenues pour les affectations.

Infos – infos -infos

-Progrès historiques : Le Steg Utg après avoir durant des décennies décrié les concours et examens nationaux semble y être favorable aujourd'hui... Il ne faut désespérer de rien... !

Vous avez dit représentativité ?

-Suite à l'annonce de la FSU de refuser de siéger au CTPA du 14 mars 2008, RFO radio dans sa longue marche pour la promotion du Steg/Utg annonce le 13 mars que cette organisation ne siègera pas au même CTPA, en signe de protestation contre la carte scolaire 2008. Sauf que, seuls siègent au CTPA, la FSU (5 sièges) et l'UNSA (5 sièges).

Nous attendons toujours le rectificatif de RFO et du ... Steg/Utg.

-Suite au groupe de travail FSU/Rectorat, la carte de sectorisation des infirmières devrait être modifiée. Les établissements privés ne devraient plus y figurer. C'est une avancée importante pour les usagers du service public et pour les personnels infirmiers de l'Académie. Avancée obtenue seuls et contre tous !!

Info pratique

Cumul d'activités facilité pour les fonctionnaires :

Le décret du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public, précise le nouveau régime de cumul d'activités. Ces activités annexes ne pourront avoir qu'un caractère accessoire. Y sont mentionnées les activités susceptibles d'être autorisées.

Le dispositif laisse une large place à l'appréciation des situations locales au plan local. L'activité prévue sera laissée à l'appréciation de l'Administration, qui saisit la commission de déontologie.

Ont collaboré à cette circulaire : A. Bravo— C. Bouchy—
C. Bravo— R. Faivre— S. Ebion—
Adresse postale : SNES Guyane BP 847 97339 Cayenne Cedex
Adresse du siège : Mont-Lucas—Bât G—N° C 34/35
97 300 Cayenne

CAPA—Groupe de travail

Mouvement intra— Accès Hors classe Non Titulaires, N'oubliez pas de nous adresser votre fiche syndicale pour un suivi efficace de votre dossier, soit par :Email : s3guy@sned.edu
Tél : 05 94 30 05 69Fax : 05 94 38 36 58/ 31 00 57